



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1589

Attribution d'une subvention de 13 000 euros à l'association Le Grand Nid de Poule pour l'organisation de l'évènement "Saison d'arts de la rue" du 3 mai au 25 juin 2022

Direction des Evénements et Animation

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 31 MARS 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 6 AVRIL 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 MARS 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 7 AVRIL 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme RUNEL (pouvoir à Mme LEGER), M. GIRAULT (pouvoir à M. BERZANE), M. BLACHE (pouvoir à M. OLIVER), M. HERNANDEZ (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1589 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 13 000 EUROS A
L'ASSOCIATION LE GRAND NID DE POULE POUR
L'ORGANISATION DE L'EVENEMENT "SAISON D'ARTS
DE LA RUE" DU 3 MAI AU 25 JUIN 2022 (DIRECTION DES
EVÉNEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mars 2022 par lequel M. le Maire expose
ce qui suit :

L'édition 2022 de la « Saison d'arts de la rue », portée par l'association « le Grand Nid de Poule » dont le siège social est situé 16 rue Imbert Colomès, Lyon 1^{er}, investira l'amphithéâtre des Trois Gaules, dans le 1^{er} arrondissement de Lyon, du 3 mai au 25 juin 2022.

L'objectif de cet événement est de soutenir l'émergence et la jeune création régionale dans le domaine des arts de la rue, en investissant un lieu emblématique du patrimoine lyonnais, pour rendre accessible au plus grand nombre cette expression artistique ; l'événement est festif et gratuit.

Cette nouvelle édition proposera des spectacles en soirée, mais aussi la possibilité d'assister en journée à des répétitions ouvertes, des ateliers et des conférences. Cet événement culturel permet également de réinvestir un lieu peu ouvert jusqu'à présent aux lyonnais-e-s. Idéal par sa taille, sa localisation et son acoustique, l'amphithéâtre des Trois Gaules peut devenir un véritable lieu de création et diffusion artistique éphémère.

Une dizaine de compagnies seront accueillies durant les deux mois d'occupation de l'amphithéâtre. Le principe de création au sein d'un lieu de vie sera la clé de voûte de l'événement. Une journée professionnelle sera également organisée pour que se rencontrent les acteurs du secteur des arts de la rue.

En partenariat avec la compagnie La Grenade, un rendez-vous hebdomadaire sur l'actualité sera proposé aux spectateur-ice-s ; « les mardis de l'actu » seront animés par plusieurs compagnies travaillant l'actualité comme matière de création théâtrale.

Tous les mercredis pendant la « Saison d'arts de la rue », les salles de l'Union des Premières Scènes seront invitées à proposer une programmation représentative de leur saison. Ce temps de programmation partagé renforce la coopération entre les salles, et leur permet de se faire connaître du public, dans un événement gratuit et largement fréquenté.

Chaque spectacle sera programmé sur trois dates consécutives, afin de permettre aux compagnies accueillies de prendre possession de l'amphithéâtre, et de montrer leur spectacle à un public plus nombreux. Ce temps permet les retouches et la finalisation du travail, tout autant que la venue de professionnels dans la perspective d'un travail de diffusion.

La Ville de Lyon a souhaité soutenir le projet afin de :

- soutenir la création dans le domaine des arts de la rue ;

- soutenir un dispositif de lieu de résidence des compagnies à ciel ouvert, qui permettra au public lyonnais d'assister aux répétitions et de découvrir le processus créatif à l'œuvre ;
- soutenir un événement en accord avec les valeurs d'accessibilité, de diversité et de citoyenneté, mettant l'art au cœur de la ville ;
- favoriser les échanges entre les acteurs locaux des arts du théâtre et musique de rue, en donnant une chance à l'émergence de nouveaux talents et en encourageant la rencontre entre public et artistes.

En 2021, une subvention de 13 000 euros de la Ville de Lyon a été votée pour l'organisation de cet événement, par la délibération n° 2021/632 du Conseil municipal du 25 et 26 mars 2021.

L'association sollicite cette année une subvention de 20 000 euros pour l'organisation de cet événement, dont le budget prévisionnel s'élève à 89 920 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation, il est aujourd'hui proposé d'accorder une subvention de 13 000 euros pour l'organisation de l'édition 2022 de la « Saison d'arts de la rue ».

La tenue du festival en extérieur, dans un lieu clos, permettra de respecter un protocole sanitaire strict si les contraintes sanitaires l'exigeaient.

Toutefois, si cet événement devait être annulé en raison notamment de l'épidémie de Covid-19, l'association pourra tout de même bénéficier d'une partie de la subvention correspondant aux frais effectivement décaissés pour la préparation de cet événement.

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2021/632 du 25 et 26 mars 2021;

Vu l'avis du Conseil du 1^{er} arrondissement ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de 13 000 € est allouée à l'association le Grand Nid de Poule pour l'organisation de la « Saison d'arts de la rue », du 3 mai au 25 juin 2022.
- 2- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2022, sur le code service 10230, programme EVENCULT, opération AUTCULT, ligne de crédit n° 43985, nature 65748.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET